

BVGer E-5275/2011 vom 30. November 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-11-30, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5275_2011

FR: TAF E-5275/2011 du 30 novembre 2011

IT: TAF E-5275/2011 del 30 novembre 2011

Regeste

Regroupement familial (asile)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de Fr. 600.-, sont mis à la charge de la recourante. Ce montant est couvert par l'avance de frais déjà versée de Fr. 600.-.

E. 3

Le présent arrêt est adressé à la recourante, à l'ODM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : La greffière : Jean-Pierre Monnet Isabelle Fournier Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.